

RÉGION GRAND EST
MOSELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°13/2026

CANTON
YUTZ

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
ROUSSY-LE-VILLAGE

ARRÊTÉ DU MAIRE

*Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue Saint-Denis à Roussy-le-Village (57330)*

Le Maire de *ROUSSY LE VILLAGE*,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2214.4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R.233-1 et R.285 ;

VU les articles R.610-5 et 131-13 du code pénal ;

VU l'article 16 de la loi municipale locale du 6 juin 1985 ;

VU les articles L.181.1-L181.38-L131.3 et L131.4 du Code Des Communes ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R37 et R225.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière ainsi que le stationnement qui sera interdit sur l'emprise du chantier, pour la création d'un branchement gaz par l'entreprise Sade, ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190), travaux situés rue Saint-Denis à Roussy-le-Village (57330) à partir du 27 avril 2026 jusqu'au 18 mai 2026.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

A compter du 27 avril 2026 jusqu'au 18 mai 2026 la circulation routière et le stationnement seront réglementés rue Saint-Denis à Roussy-le-Village (57330), pour la création d'un branchement gaz, travaux réalisés par l'entreprise Sade, ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

Article 2 :

La signalisation de prescription visée aux articles ci-dessus et la circulation qui se fera par voie alternée (chaussée rétrécie et indication aux piétons « passez sur le trottoir face aux travaux »), sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise Sade, ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

Article 3 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 :

Copie conforme du présent arrêté sera notifiée pour information à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise Sade, ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

Monsieur le Directeur de l'U.T.R. de Thionville.

Monsieur le Directeur du S.D.I.S. de Thionville.

Monsieur le Commandant de la B.T.A. de la Gendarmerie de Hettange-Grande.

Monsieur Michel Paquet, Président de la Communauté des Communes de Cattenom et Environs.

Fait à Roussy-le-Village, le 30 mars 2026,

Le Maire :

Joël Immer

